

RÉUNIES HIER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les chambres de commerce prises en tenaille entre les ministères du Commerce et des Finances

Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) du pays n'ont pas reçu jusqu'à ce jour leur part de la taxe parafiscale prévue par la loi de finances complémentaire de 2006. Démunies en moyens financiers et logistiques, bridées par moult contraintes, baladées entre le ministère du Commerce et le ministère des Finances, les CCI et la Caci peinent à réaliser leur vocation de levier de promotion économique.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Les représentants des 48 chambres de commerce et d'industrie (CCI) étaient réunis, hier, au siège de l'Agence pour la promotion du commerce extérieur (Algex), en assemblée générale sous l'égide de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci).

Une rencontre consacrée à l'examen et à l'adoption du bilan d'activité 2007 et du programme d'action 2008 mais aussi à débattre de la situation actuelle des CCI et de la Caci. Une situation marquée par la persistance des problèmes d'ordre financier, en relevant l'insuffisante contribution de l'Etat. Dans cet ordre d'idées, le président de la Caci, Brahim Bendjaber, a indiqué que la taxe parafiscale prévue par

la loi de finances complémentaire pour 2006 n'a pas été reçue à ce jour par les CCI. Une taxe dont la Caci perçoit 40% et les CCI 60%, et dont le montant a été réajusté et fixé par décret exécutif à raison de 200 DA par petit commerçant, 500 DA par grossiste et 1 000 DA pour les industriels et les entreprises. Or, cette taxe tarde à être reversée aux CCI, parce que les commerçants ne paient pas leur quote-part et que la chaîne de transmission patine, notamment au niveau des ministères du Commerce et des Finances.

Estimée à quelque 300 millions de dinars en moyenne, en prenant en considération les 1,2 million d'inscrits au Centre national du registre du commerce (CNRC), cette taxe si

elle était perçue aurait été utile. Elle aurait permis aux CCI, selon le président de la Caci, tant d'éponger pour certaines leurs dettes qui s'accroissent, notamment celles fiscales (13 milliards de centimes) que de résoudre leurs problèmes logistiques (la plupart des CCI manquent de locaux ou disposent de sièges qui doivent être réhabilités comme celui de la Caci à Alger).

Outre le fait que les entreprises adhérentes, déficitaires en général, doivent payer 25 000 DA au CNRC, relevant du ministère du Commerce, pour la consultation des comptes sociaux des entreprises. Et que plus de 60 000 entreprises n'ont pas encore déposé leurs comptes sociaux auprès du CNRC.

Des CCI au statut d'Epic mais qui peinent à exercer leurs prérogatives, dont les statuts n'ont pas été amendés, des directeurs de CCI nommés par arrêté ministériel et non par décret, des chambres non représentées au sein de plusieurs organismes, des structures dont la rémunération des compétences

est non motivante... Egalement, des chambres qui en appellent à une meilleure considération de l'Etat et de ses démembrements, baladées qu'elles sont entre le ministère des Finances et celui du Commerce, tutelle des CCI et de la Caci et accusé de «manque de volonté». Cela même si une représentante du ministère du Commerce, Mme Meziani, a refusé fermement que l'on attribue à son département tous les maux des CCI appelant ces dernières à être plus actives et à ne pas réclamer des choses qui n'incombent pas à son département ministériel.

Autant de questionnements sur le rôle de l'Etat et des CCI et autant de contraintes qui ne justifient pas la possibilité pour les CCI à pouvoir exercer réellement leur rôle de service public, leur vocation de levier de promotion économique. Mais aussi d'activer en tant que guichet unique et structure d'accueil pour les promoteurs et investisseurs, une proposition ayant pourtant été faite en ce sens.

C. B.

VISITE DU MINISTRE DE L'HABITAT À ALGER 7 000 logements sociaux seront livrés en 2008

«34 000 logements sociaux localisés (LSL) faisant partie du plan quinquennal sont programmés pour la wilaya d'Alger, 10 000 logements ont été livrés et 19 000 sont en cours de réalisation», a annoncé, hier, Noureddine Moussa, ministre de l'Habitat, ajoutant que la réalisation de 2 000 autres logements redémarrera après avoir connu un arrêt et 7 000 logements sociaux seront livrés au cours de l'année 2008.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Lors d'une visite de travail effectuée, hier, dans plusieurs chantiers de la capitale en compagnie du wali d'Alger, le ministre de l'Habitat a passé en revue les projets de réalisation de logements sociaux localisés et de logements sociaux participatifs.

Lors d'un point de presse tenu en marge de la visite, Noureddine Moussa a insisté sur l'amélioration du cadre bâti dans la capitale.

Le premier responsable du secteur de l'habitat s'est, par ailleurs, estimé satisfait de l'état d'avancement des programmes en cours, «ceci d'autant qu'il y a une forte pression pour ce qui est du logement dans la capitale. Il s'agit notamment des conditions de réalisation particulièrement difficiles et de la forte demande. Cela est, par exemple, le cas pour le foncier et la disponibilité de promoteurs susceptibles de répondre aux conditions et de réaliser dans les délais», a expliqué le ministre, notant en outre qu'Alger s'est taillé la part du lion avec 10% du projet de 1 million de logements. Il déclarera aussi que 8% du bâti à Alger est classé comme faisant partie de l'habitat précaire. Le ministre assurera que, pour ce qui est de la distribution du logement social, les démunis et notamment les familles recasées dans des chalets sont prioritaires.

«Pour les autres revenus, il existe d'autres formules comme le logement participatif ou rural...», soulignera Noureddine Moussa tout en précisant que durant les trois dernières années, 1 milliard de dinars a été consacré à l'aménagement urbain. Le ministre a notamment passé en revue les chantiers au niveau de la région de Ain Benian, Draria, Beni messous, Birtouta, Tessala el Merdjia, Bentalha, Bordj-El-Bahri et Bab-Ezzouar.

F.-Z. B.

ATTENTAT CONTRE LA BMPJ DE THÉNIA

Al-Qaïda revendique et s'en prend aux oulémas

L'organisation terroriste Al-Qaïda pour le Maghreb islamique a revendiqué, hier, l'attentat terroriste perpétré contre le siège de la BMPJ de Thénia. Le communiqué d'AQMI s'en prend avec vigueur aux oulémas qui ont dénoncé le recours aux opérations kamikazes.

Tarek Hafid Alger - (Le Soir) - Selon un communiqué diffusé par Al-Qaïda pour le Maghreb islamique (AQMI) sur un de ses sites internet, l'auteur de l'attentat suicide qui a ciblé mardi dernier la Brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de Thénia est un terroriste répondant au surnom Hamza Abou Abderahmane.

Originaire de Legata (daïra de Bordj-Ménaïel), ce terroriste était à bord d'un véhicule contenant «650 kilogrammes d'explosifs», précise le communiqué selon lequel l'explosion aurait provoqué la mort de «dizaines» de policiers. Précisons qu'un premier bilan avait fait état du décès de trois policiers et d'une vingtaine de blessés.

En plus de revendiquer cet acte, l'ex-GSPC s'en prend également aux oulémas qui ont dénoncé le recours aux attentats kamikazes.

Cette «mise au point» semble être adressée à cinq personnalités religieuses : les Algériens Ahmed Saïd Belaid Ben Abi Saïd, Nabil Mustapha El-Osmani et Abdelmalek Ramdani, le Saoudien Abou Hazem Adnane Arour et le Syrien Abou El-Hareth Ali Hassan Abdelhamid El-Halabi.

Lors d'une émission diffusée récemment sur Radio Coran, ces derniers avaient

fermement dénoncé les fetwas sur lesquelles se basent les responsables d'AQMI pour légitimer leurs attaques suicide. «Les attentats kamikazes ou les actions terroristes, en général, ne reposent sur aucun fondement religieux ou prétexte valable, mais plutôt sur les désirs et les élucubrations de leurs propres auteurs», avait, entre autres, affirmé Abou El-Hareth Ali Hassan Abdelhamid El-Halabi lors de ce débat radiophonique. En réagissant avec virulence, l'organisation que dirige Abdelouadoud Droukdel

prouve que les arguments des cinq oulémas ont eu un certain effet sur la «conscience» des terroristes.

Le communiqué fait état «de l'échec des efforts militaires et politiques visant à mettre un terme à ce type d'opérations (les attentats kamikazes)». «Les combattants ont la possibilité de frapper au moment et à l'endroit opportuns et avec les moyens qu'ils jugeront propres», menace Al-Qaïda pour le Maghreb islamique dans son communiqué.

T. H.

BOUMERDÈS ET TAOURGA

Deux terroristes abattus et une cache d'armes découverte

Les éléments de l'ANP en embuscade dans les environs de la ville de Taourga, daïra de Baghliya, wilaya de Boumerdès, ont abattu deux terroristes faisant partie de katibat El Ansar. L'opération, qui s'est déroulée dans la nuit de lundi à mardi, s'est soldée également par la récupération de deux fusils d'assaut de type kalachnikov. Par ailleurs, selon une source proche des services de sécurité, une cache d'armes a été découverte dans un site de chalets du Figuier (commune de Boumerdès). Un fusil d'assaut kalachnikov, des grenades, des munitions et des documents subversifs ont été trouvés par les policiers dans cette habitation en préfabriqué attribuée à un fonctionnaire dans le cadre social.

L. H.

Bonne prise en charge par les autorités locales

Les autorités de la wilaya de Boumerdès, parmi lesquelles l'on notait la présence, le jour de l'attentat, du P/APW, du procureur général de la cour de Boumerdès, du commandant du secteur militaire, du commandant du groupement de la Gendarmerie de Boumerdès et d'autres responsables sur les lieux, ont opté pour la transparence sur les conséquences de l'attaque de mardi dernier contre la BMPJ de Thénia.

De leur côté, les responsables de la daïra et de la commune se sont mobilisés dès les premiers instants

du drame pour aider les familles sinistrées. Les autorités de la wilaya n'ont pas hésité à communiquer les faits marquants découlant de ce nouveau drame. Sitôt arrêté, le bilan des victimes a été communiqué aux journalistes. Par ailleurs, un certain nombre de décisions, avec effet immédiat ont été prises par le wali de Boumerdès qui a effectué une première visite, vers 7 heures 30 du matin sur les lieux pour s'enquérir de la situation. A sa seconde venue vers 10 heures, M. Bédrici Ali a ordonné la constitution d'une cellule de crise au niveau de la daïra de Thénia. L'ordre a été également donné de reloger les 16 familles

sinistrées avant la fin de la journée dans des habitations neuves à Ouled Moussa. De même qu'une commission d'évaluation des dégâts a été créée. Concernant la prise en charge de la reconstruction des édifices endommagés, M. Bédrici nous a déclaré que les propriétaires privés seront aidés pour faire face aux dépenses de reconstruction, par contre la réhabilitation des bâtisses officielles, notamment la poste et le siège de la BMPJ, les travaux seront lancés très prochainement et les dépenses seront imputées sur le budget de l'Etat. De même que le premier responsable de la wilaya avait promis de solliciter le ministè-

re de la Solidarité nationale en vue de demander une aide en faveur des commerçants qui ont subi des dégâts. Il y a lieu de signaler la disponibilité du corps médical et paramédical, de l'hôpital de Thénia, qui se sont fortement mobilisés pour la prise en charge médicale et psychologique des blessés et de leurs proches. Quant aux postiers, en dépit de l'état de leur institution, ils ont tout de même rejoint leurs postes de travail respectifs à 8 heures du matin en vue de récupérer les documents de travail avant que les agents communaux n'évacuent les ruines.

Abachi L.